Conditions générales de vente - Congrès IFTS 2027

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les inscriptions au 2e Congrès Francophone de Thérapie des Schémas, organisé par l'Institut Français de Thérapie des Schémas (IFTS), association loi 1901, dont le siège social est situé au 7 rue Pierre Bayle, 75020 Paris, SIRET 814 342 978 00024. Le congrès se tiendra les 11, 12 et 13 mars 2027 à l'Espace Hamelin, 17 Rue de l' Amiral Hamelin, 75016 Paris, France. L'inscription vaut acceptation des présentes CGV.

1. Inscriptions, prestations et paiement

Les inscriptions sont réalisées en ligne sur la billetterie HelloAsso dédiée à l'événement, dans la limite des places disponibles. Le paiement intégral est exigé à la réservation. La date limite annoncée d'inscription est le 31 janvier 2027 à 23 h 59, sous réserve d'une éventuelle prolongation décidée par l'organisateur.

Tarifs : conférences plénières des 12 et 13 mars : 230 € (non-adhérent), 185 € (adhérent IFTS) ; conférences plénières et ateliers du 11 mars : 310 € (non-adhérent), 250 € (adhérent IFTS). Le tarif adhérent est réservé aux personnes à jour de leur cotisation IFTS à la date de l'inscription ; un justificatif peut être demandé. En cas d'inéligibilité, la différence tarifaire pourra être demandée, à défaut de quoi l'inscription pourra être annulée et remboursée.

Les formules avec ateliers comprennent deux ateliers le jeudi 11 mars : un de 14 h à 16 h et un de 16 h 30 à 18 h 30. Chaque atelier est limité à 20 participants ; le choix est soumis à la disponibilité et doit respecter les créneaux horaires. Les ateliers ne peuvent être achetés sans les journées plénières. En cas de sélection incohérente ou d'atelier complet, l'IFTS contactera le participant pour proposer un autre choix ou une adaptation de son inscription.

Les tarifs comprennent l'accès aux sessions correspondant à la formule achetée et, le cas échéant, les documents transmis aux inscrits. Ils ne comprennent pas les repas du midi, les frais de transport ni l'hébergement. Les modalités de restauration sur place peuvent être précisées séparément.

2. Confirmation de l'inscription

Après validation du paiement, un courriel de confirmation est envoyé par HelloAsso. Il tient lieu de justificatif d'inscription ; aucun billet n'est adressé par voie postale. Le participant doit vérifier les données renseignées, notamment ses ateliers, et signaler toute erreur à congresifts@gmail.com.

3. Annulation par le participant et remboursement

Les demandes d'annulation doivent être transmises par écrit à congresifts@gmail.com. Le barème de remboursement suivant s'applique aux annulations à l'initiative du participant :

• Jusqu'au 31 janvier 2027 inclus : remboursement intégral, déduction faite de 10 € de frais de gestion.
• Du 1er au 28 février 2027 inclus : remboursement de 50 % du prix acquitté.
• À partir du 1er mars 2027 : aucun remboursement, sauf disposition légale impérative applicable.

En cas de force majeure dûment justifiée, une demande de remboursement dérogatoire pourra être examinée au cas par cas. L'absence le jour du congrès n'ouvre pas droit à remboursement, sous réserve des droits impératifs applicables. Les remboursements acceptés seront traités dans les 30 jours suivant la validation de la demande, par un moyen compatible avec le paiement initial.

Concernant une éventuelle rétractation, les droits légaux applicables sont préservés. L'exception prévue à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation pour certaines activités de loisirs à date déterminée ne doit pas être présumée applicable sans analyse de la qualification juridique de cet événement professionnel.

4. Annulation ou modification par l’organisateur

L’IFTS peut annuler le congrès en cas d’inscriptions insuffisantes ou de circonstances exceptionnelles rendant sa tenue impossible. Dans ce cas, les montants versés au titre des inscriptions seront intégralement remboursés ; aucune prise en charge des dépenses personnelles de transport ou d’hébergement n’est prévue, sauf obligation légale contraire.

Le programme, les horaires et les intervenants peuvent être modifiés pour des raisons d’organisation ou de force majeure. En cas de modification substantielle de la prestation réservée, le participant sera informé des solutions proposées et conservera les droits qui lui sont reconnus par la loi. Le simple changement d’intervenant ou d’horaire, sans altération substantielle de la prestation, n’entraîne pas automatiquement un remboursement.

5. Captation audiovisuelle et propriété intellectuelle

Les conférences plénières des 12 et 13 mars sont susceptibles de faire l’objet d’une captation audiovisuelle en vue d’une diffusion en streaming et/ou en replay sans possibilité de téléchargement. L’existence et les modalités d’un accès au replay pour les inscrits ne sont garanties que si elles sont expressément indiquées dans l’offre d’inscription. L’IFTS informera les participants des zones filmées et mettra en place, dans la mesure du possible, des modalités leur permettant de ne pas apparaître de façon identifiable. Toute exploitation de l’image ou de la voix identifiable d’un participant fera l’objet des autorisations requises.

Les conférences, ateliers, supports et enregistrements sont protégés par le droit d’auteur. Sauf autorisation écrite préalable, tout enregistrement, téléchargement, reproduction, retransmission ou diffusion par les participants est interdit, sous réserve des exceptions légales.

6. Données personnelles

L’IFTS traite les données collectées lors de l’inscription (identité, coordonnées, formule choisie, ateliers et éléments nécessaires à la gestion financière) pour administrer le congrès, contrôler l’accès et communiquer les informations pratiques. Certaines données sont traitées par HelloAsso dans le cadre de la billetterie et du paiement. Les données sont conservées pendant les durées nécessaires aux finalités poursuivies et aux obligations légales ; les durées précises doivent être définies dans l’information RGPD publiée par l’IFTS.

Les personnes concernées disposent, selon les conditions légales, de droits d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition et de limitation, et peuvent contacter congresifts@gmail.com pour les exercer. Elles peuvent également saisir la CNIL. Les sollicitations promotionnelles distinctes des informations nécessaires à l’organisation font l’objet d’une base légale et, lorsqu’il est requis, d’un consentement spécifique.

7. Acceptation et contact

La validation de l’inscription et l’acceptation des CGV sur HelloAsso valent accord aux présentes conditions. Le texte applicable est celui mis à disposition avant le paiement. Pour toute question : congresifts@gmail.com ; www.schematherapie.fr.

IFTS - 7 rue Pierre Bayle, 75020 Paris - SIRET 814 342 978 00024